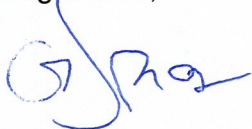

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 45, RUE CLEVELAND, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU
RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

- le 9 mars 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 45, rue Cleveland ;
- le 11 mars 2026, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 13 avril 2026, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 13 avril 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet;
- le 15 avril 2026, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 11 mai 2026 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 11 mai 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour la propriété située au 45, rue Cleveland ;
- le 9 juin 2026, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel afin d'y aménager des aires de production et de bureaux sur la propriété du 45, rue Cleveland, situé e dans la zone RD-314 ;

Le PPCMOI pour la propriété située au 45, rue Cleveland est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 9 juin 2026.

DONNÉ à Coaticook ce 18 juin 2026.

La greffière,



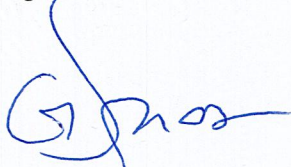
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 18 juin 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 18 juin 2026.

Donné à Coaticook, ce 10 juin 20268

La greffière,



Geneviève Dupras